



Canton de Saint-Ciers sur Gironde

## Règlement de Consultation

### **Pouvoir adjudicateur**

Communauté de Communes de l'Estuaire – canton de Saint-Ciers sur Gironde

### **Représentant du pouvoir adjudicateur**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire

### **Conduite d'opération**

Communauté de Communes de l'Estuaire – canton de Saint-Ciers sur Gironde

### **Objet de la consultation**

.

### **Conception et réalisation du Plan de Communication et du programme d'animations de la Fête de l'Asperge 2010**

Décembre 2009

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 PROCEDURE DE PASSATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 Forme juridique du soumissionnaire .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6 CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 9 JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 10- DIVERS.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>6</b>

## **ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE**

Communauté de communes de l'Estuaire  
38 avenue de la République  
33 820 Braud et Saint louis

Représentant Légal, M. PLISSON, Président

## **ARTICLE 2 PROCEDURE DE PASSATION**

Mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée.

## **ARTICLE 3 OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la conception et la réalisation du Plan de Communication de la Fête de l'Asperge 2010 (les 24 et 25 avril) et du programme d'animations.

Le contenu des missions dévolues au soumissionnaire est présenté dans le CCTP.

## **ARTICLE 4 Forme juridique du soumissionnaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des membres du groupement.

L'opérateur économique mandataire d'un groupement ne peut représenter plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

## **ARTICLE 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les pièces nécessaires à la consultation des candidats au marché sont remises, dans les conditions fixées à l'article 41 du code des marchés publics.

Le **dossier de consultation** remis au candidat comporte les pièces suivantes :

1. Le présent règlement de la consultation
2. Le cahier des clauses administratives particulières
3. Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes
4. l'acte d'engagement

### **Modification de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date de dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 6 CONTENU DU DOSSIER DE PRESENTATION DE CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

Les offres des candidats seront exprimées en euros et entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Chaque candidat devra présenter son offre dans une **enveloppe extérieure** cachetée et libellée :

« **Plan de communication et d'animation- Fête de l'Asperge** » contenant :

### **6.1 Un dossier de présentation de sa candidature contenant :**

- Lettre de candidature (DC 4 ou forme libre)
- Déclaration du candidat (DC 5).

En cas de déclaration sous forme libre, celle-ci devra comprendre :

\* Déclaration sur l'honneur datée et signée selon laquelle le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ou DC 7 ou déclaration n°3666 volets 1-2 et 3 et certificats URSSAF

Après attribution du marché, le candidat retenu sera tenu, dans un délai qui lui sera imparti, de fournir les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les administrations et organismes compétents

\* Déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 341 6 L - L.324-9 - L.324-10 - L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail

\* Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations de l'article R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail (travail dissimulé)

\* Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations des articles L 323-1, L 323-8-5 ou L 323-2 du Code du Travail (emploi des travailleurs handicapés), s'il en est redevable

\* Déclaration sur l'honneur que le candidat ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 43 (interdiction de concourir) du Code des Marchés Publics

### **6.2 Un dossier « OFFRE » contenant les offres présentées de la manière suivante**

- Le présent règlement de consultation paraphé et signé
- Le CCAP paraphé et signé
- Le CCTP paraphé et signé
- L'acte d'engagement complété et signé

- Une note méthodologique répondant aux stipulations du cahier des clauses techniques particulières en référence à l'article 5 « Méthodologie »

#### **ARTICLE 7 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les plis cachetés devront :

- Soit être remis contre récépissé à l'adresse suivante :  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**  
**38 avenue de la République**  
**33 820 Braud et Saint Louis**
- Soit être expédiés à l'adresse suivante :  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**  
**38 avenue de la République**  
**33 820 Braud et Saint Louis**

*En recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant les dates et heures limites indiquées ci-dessous.*

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception postal serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessous ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

<b>DATE LIMITE DE DEPOT : le 21/12/2009 à 12 heures</b>
---

#### **ARTICLE 8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

**120 jours** à compter de la date limite de la remise des offres.

#### **ARTICLE 9 JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué selon les dispositions suivantes

➤ **Le prix :**

La note est proportionnelle au prix. Pour le prix le plus bas, l'entreprise reçoit 5 points. La note attribuée aux autres entreprises fait l'objet de la règle proportionnelle suivante :

$$\left[ \frac{5 \text{ points} \times \text{l'offre la plus avantageuse}}{\text{L'offre de l'entreprise}} \right] \times \text{le coefficient de pondération}$$

***Pondération du critère dans la grille d'analyse des offres : 40%***

➤ **La valeur technique :**

Compte tenu des orientations décrites, le maître d'ouvrage sera attentif aux expériences proches et/ou similaires du candidat, la méthodologie et l'approche technique du dossier que le soumissionnaire devra valoriser.

La note est obtenue par scorage de sous critères de valeur technique multipliés par les coefficients de pondération.

Insuffisant	1 point
Faible	2 points
Moyen	3 points
Bon	4 points
Très bon	5 points

***Pondération du critère dans la grille d'analyse des offres : 50 %***

#### **Les délais**

Le maître d'ouvrage sera attentif aux engagements pris par le soumissionnaire sur le respect des délais compte tenu des contraintes de la manifestation et ce sur la base de rétro(s) planning(s) proposé(s) dans l'offre.

Insuffisant	1 point
Faible	2 points
Moyen	3 points
Bon	4 points
Très bon	5 points

***Pondération du critère dans la grille d'analyse des offres : 10 %***

#### **ARTICLE 10- DIVERS**

A l'issue de l'analyse des offres, la communauté de communes de l'Estuaire se réserve le droit d'auditionner les candidats soumissionnaires.

Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de négocier avec les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes au regard des critères détaillés dans le présent règlement de consultation.

#### **ARTICLE 11- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques pourront être pris auprès des contacts suivants :

○ Melle MARTIN Sylvie-Directrice Générale des Services  
Tél 05 57 42 61 99 ; Mail [sylvie.martin@cc-estuaire.fr](mailto:sylvie.martin@cc-estuaire.fr);

● Melle BIDAULT Amandine -Chargée de mission Fête de l'Asperge  
Tél 05 57 42 61 99 ; Mail [fetedelasperge@yahoo.fr](mailto:fetedelasperge@yahoo.fr);